Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID: 044-214400350-20240930-DL\_2024\_09\_23\_1-DE



Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33

# Département de Loire-Atlantique

# Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

# Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Eric NOZAY
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE

Denis BRIANT Jean-Pierre GUYONNAUD Anne OLIVIER Sylvie LAJEANNE

Claude LEFORT

formant la majorité des membres en exercice.

Charlotte PERCHER
Marc FLEURY
Frédéric CHATELLIER
Nathalie LEBLANC
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE

Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

#### Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES, Myriam BASOSILA M'BEWA.

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC, Myriam BASOSILA M'BEWA à Bénédicte de LANTIVY.

Mme Thérèse TRESPEUCH a été élue Secrétaire de Séance.

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID: 044-214400350-20240930-DL\_2024\_09\_23\_1-DE

# DL 2024 09 23 - Décision modificative n°2 - Budget Ville

# Madame CORNO expose:

La Décision Modificative n°2 (DM2) au budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

5 672,00 €

pour la section de fonctionnement

198 624,00 €

pour la section d'investissement

La décision modificative vise à procéder aux ajustements suivants :

#### Dépenses de fonctionnement :

- Complément de crédits de 2 950 € de subvention à l'OGEC pour tenir compte d'élèves arrivés en cours d'année ;
- Complément de 1 440 € pour 6 ateliers mémoire supplémentaires sur l'année civile 2024, suite à la pérennisation de ce dispositif sur l'ensemble de la saison septembre 2024 / juin 2025 (dépense entièrement compensée par une subvention du CD44);
- Complément de 3 700 € pour les commissions et frais d'impression de billetterie RODRIGUE pour le service Capellia financé par une diminution équivalente des charges et salaires des intermittents du spectacle ;
- Augmentation du crédit affecté aux charges et salaires des intermittents du spectacle inscrit au budget Culture (+ 600 € sur le chapitre 012 : masse salariale) pour les artistes programmés dans le cadre de l'évènement culturel "Les Rendez vous du Parc" le dimanche 22 septembre 2024 qui seront payés au moyen de contrats d'embauche d'intermittents (et non pas comme habituellement avec un contrat de cession, imputé sur le chapitre 011 : charges à caractère général). Cette dépense est financée par une baisse équivalente du budget "fêtes et cérémonies".

# Recettes de fonctionnement :

Ces dépenses sont équilibrées grâce à l'obtention de subventions complémentaires et un remboursement d'assurance :

- Subvention PSO de la CAF : 2 950 € ;
- Subvention du Conseil Départemental "Conférence des financeurs" pour les ateliers mémoire : 1440 € ;
- Indemnité d'assurance (suite sinistre sur barnum) : 1282 €.

# Dépenses d'investissement :

- Travaux exécutés d'office dans le cadre de la police de salubrité publique : 10 000 € (avec une recette équivalente en face) ;
- Remboursement de la caution versé par le Café Tabac de Gesvrine suite au départ du locataire : 342 € ;
- Travaux de réaménagement de sentiers sous convention de mandat avec Nantes Métropole mise en réseau de sentiers piétonniers dans le cadre du programme "Etoile Verte" : 140 000 € (avec une recette équivalente en face) ;
- Travaux dans la salle paroissiale en vue de créer une salle des mariages : 22 000 €;
- Acquisition d'un barnum (suite sinistre) : 1 282 €.

#### Recettes d'investissement :

Plusieurs subventions supplémentaires peuvent être inscrites suite à notification :

- Subventions Agence de l'Eau pour la restauration des bas marais de la Grimaudière : 7 613 € et 5 797 € ;
- Subvention CAF pour les travaux sur le multiaccueil "Il était une fois" : 8 932 €.

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID: 044-214400350-20240930-DL\_2024\_09\_23\_1-D

L'équilibre de la décision modificative est effectué via le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 1 282 €.

Cette décision modificative intègre également une augmentation de la provision (+ 25 000 €) affectée aux opérations d'ordre budgétaire pour le transfert des frais d'études suivis de travaux sur les comptes d'immobilisation (opération neutre qui s'équilibre en dépenses et en recettes).

#### Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques et à leurs établissements publics adminsitratifs ;

Vu l'avis de la Commission Ressources du 23 septembre 2024;

<u>Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 7 voix contre (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA M'BEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL)</u>:

- 1. APPROUVE la Décision Modificative n°2 au budget principal de la Ville annexée à la présente délibération ;
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

THÉRÈSE TRESPEUCH

e Maire,

RENT GODET

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Reçu en préfecture le 08/10/2024

# DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINC | Public le 00/10/2024 | ID : 044-214400350-20240930-DL\_2024\_09\_23\_1-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES  Augmentation / ajustement de dépenses de fonctionnement :		RECETTES  Ajustement de recettes de fonctionnement :	
SCOL-211B-6574800 : Subvention OGEC écoles maternelles privées (ajustement par rapport aux effectifs réels constatés en juin 2024)	2 950,00 €	JEUN-288A-7478885 : Participation CAF PSO	2 950,00 €
SOLI-4238-6188 : Autres frais divers (prestation ateliers mémoire sur la période septembre à décembre 2024)	1 440,00 €	SOLI-4238-7473 : Subvention Conseil Départemental Ateliers mémoire (conférence des financeurs)	1 440,00 €
CAPE-311B-641313 : Salaires intermittents du spectacle	-1 700,00 €	SPOR-30A-75888 : Indemnité d'assurance suite sinistre Barnum	1 282,00 €
CAPE-311B-611 : Prestation de service-commission billetterie en ligne	3 700,00 €		
CAPE-311B-6451 : Cotisations sociales intermittents du spectacle	-2 000,00 €		
CULT-311C-6232 : Fêtes et cérémonies – Manifestations culturelles	-600,00€		
CULT-311C-641313 : Salaires intermittents du spectacle	300,00€		
CULT-311C-6458 : Manifestations culturelles contributions obligatoires	300,00 €		
Op. d'ordre		Op. d'ordre	
FINA – 01 – 023 – Virement à la section d'investissement :	1 282,00 €		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 672,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 672,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES  Augmentation / ajustement de dépenses d'investissement :		RECETTES  Ajustement de recettes d'investissement :	
AFAJ – 510B - 45411 : Travaux exécutés d'office dans le cadre des pouvoirs de police de salubrité du Maire (MO déléguée à NM) (propriété «Syndrome de Diogène »)	10 000,00 €	AFAJ-510B-45412 : Travaux exécutés d'office en recettes (propriété «syndrome de Diogène »)	10 000,00 €
AFAJ – 510B – 165 : Remboursement dépôt de caution café-tabac de Gesvrine	342,00 €	ENVT-511-458201 : Op. Sous mandat - Mise en réseau de sentiers piétonniers le long de l'Erdre dans la cadre du projet « étoile verte nantaise » – Recettes	140 000,00 €
ENVT-511-458101 : Op sous mandat – Mise en réseau de sentiers piétonniers le long de l'Erdre dans la cadre du projet « étoile verte nantaise » – Dépenses	140 000,00 €	ENVT-76-1321-Subvention Agence de l'eau pour la restauration du marais de la Grimaudière – volet 1 analyse	7 613,00 €
BATI-020G-21318040 : Presbytère et salle paroissiale (création d'une salle des mariages)	22 000,00 €	ENVT-76-1321-Subvention Agence de l'eau pour la restauration du marais de la Grimaudière – volet 2 travaux	5 797,00 €
LOGI-020F-2188 : Autres immobilisations (achat d'un barnum)	1 282,00 €	ENFA – 4222B -1328 – Autres : Subvention CAF pour les travaux du multi-accueil il était une fois	8 932,00 €
Op. d'ordre		Op. d'ordre	
		FINA –01 – 021 Virement de la section de fonctionnement	1 282,00 €
FINA-01-2313 : Op d'ordre pour le transfert des frais d'études suivis de travaux sur le compte d'immobilisation :	25 000,00 €	FINA-01-2031 : Op d'ordre pour le transfert des frais d'études suivis de travaux sur le compte d'immobilisation :	25 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	198 624,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	198 624,00 €

Course · Canina des Finances Data · 12/00/2024